

concerné—et c'est le sens de ce bulletin—je m'oppose à ce que la Société Radio-Canada verse 5c. pour financer des séparatistes comme M^{me} Lise Payette, ou la figure de bois, de plâtre, de Montréal, François-Albert Angers, ou des gens de cette espèce-là. Monsieur l'Orateur, je dis que la Société Radio-Canada finance actuellement la destruction, du Canada plutôt que son unification.

M. l'Orateur: Il s'agit certainement d'une question d'importance, non seulement pour les Canadiens français, mais aussi pour tous les députés de la Chambre. Peut-être, heureusement pour la présidence, l'honorable député n'a-t-il pas demandé, par l'entremise de celle-ci, qu'aucune mesure ne soit prise pour corriger la situation, alors la question en reste là.

[Traduction]

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. En répondant à la question que je viens de lui poser, le ministre de la Justice (M. Lang) a tenté de me prêter des intentions et je soutiens qu'il a ainsi porté atteinte aux privilèges de la Chambre. La réponse par laquelle le ministre de la Justice attribuait des intentions à celui qui posait la question privait effectivement ce dernier du droit d'être entendu et de poser une question objective. Quand le ministre de la Justice laisse entendre qu'une poignée de gens seulement pose des questions au sujet des jurys, permettez-moi d'assurer à Votre Honneur et aux députés qu'un grand nombre d'hommes de loi se préoccupent vivement de la survivance du système de jugement par jury au Canada, ce qui est en effet une question grave.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je crois que le député a mal compris l'allusion au nombre de personnes qui ont une certaine opinion; il s'agissait de l'opportunité d'accorder la grâce et non de la question des jurys. Dans ma réponse antérieure, je crois avoir bien précisé que je me préoccupais moi aussi de l'intégrité du système de jugement par jury, mais que j'étais convaincu, d'après la question soumise à la Cour suprême dans cette affaire, qu'il n'y avait aucune difficulté. Il est clair également que je n'ai prêté aucune intention. Toutefois, j'ai dit qu'une certaine opinion était exprimée et mise de l'avant, et je crois que cette observation est tout à fait juste.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

DÉPÔT DES DEUX DÉCLARATIONS FAITES À LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES PAR LE MINISTRE DES FINANCES

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer, en vertu de l'article 41(2) du Règlement, deux déclarations

Questions au Feuilleton

faites aujourd'hui par le ministre des Finances (M. Turner) à la conférence des premiers ministres. Elles sont intitulées: «Les consultations sur l'inflation» et «La situation économique» et sont rédigées dans les deux langues officielles.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION PRÉVOYANT LA PROHIBITION DE CERTAINS PIÈGES EN ACIER POUR LE PIÈGEAGE DES ANIMAUX

M. Allan B. McKinnon (Victoria) demande à présenter le bill C-387, tendant à modifier le Code criminel (cruauté envers les animaux).

Des voix: Expliquez-vous!

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, je dirai tout simplement que le bill a pour objet d'empêcher l'utilisation des pièges à palette en acier pour le piégeage des animaux.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 352, 1182, 1337, 1350, 1351, 1595, 1599, 1672, 1758, 1766, 1777, 1814, 1861, 1892, 1922, 2117 et 2127.

Monsieur l'Orateur, si les questions n^{os} 53, 615, 1285 et 1372 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Monsieur l'Orateur, je demande que les questions n^{os} 401 et 769 soient transformées en ordres de dépôt de documents et, si la Chambre y consent, je déposerai immédiatement les renseignements déjà soumis. Les autres suivront dès que je les aurai.

M. l'Orateur: Les questions énumérées par le secrétaire parlementaire sont-elles transformées d'office en ordres de dépôt de documents et ceux-ci déposés de la façon prescrite par le secrétaire parlementaire?

Des voix: D'accord.

M. Reid: Auriez-vous l'obligeance d'appeler la question n^o 1609, marquée d'un astérisque?

Je demande que les autres questions restent au Feuilleton.

[Texte]

LE CENTRE RÉGIONAL DES POSTES À MONCTON

Question n^o 352—**M. Jones:**

1. a) A quelle date annoncera-t-on l'acquisition d'un nouveau centre régional de distribution du courrier dans la ville de Moncton ou son agglomération, b) quand débiteront les travaux, c) quand prévoit-on les terminer?